


Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr


La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :


BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr

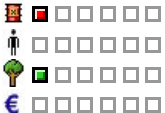
Liste de(s) critère(s) de la recherche

- Date et Lieu : Du 01/01/2003 au 31/12/2013 FRANCE
- Résumé : recherche.typeRecherche.tous.mots groupes électrogènes

 **N°43514 - 07/03/2013 - FRANCE - 66 - SALSES-LE-CHATEAU**
B08.11 - Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise
 Dans une usine fabriquant des charges minérales à base de carbonate de calcium, un feu se déclare vers 6 h au niveau d'une cuve de 300 l de stéarine. Cette substance, se présentant sous forme de paillettes, est fondue par bain-marie dans une cuve réchauffée par de l'huile portée à hautes températures par des résistances électriques. Les systèmes de détection des fumées donnent l'alerte. L'atelier où se produit l'accident étant situé au 3ème étage d'un bâtiment, le feu se propage aux 2 autres étages supérieurs à la faveur des chemins de câbles et d'un élévateur vertical.
 Les pompiers éteignent l'incendie vers 8 h avec 2 lances à mousse, après 1h30 d'intervention. Parallèlement, un dispositif à vessie est mis en place à la sortie du regard des eaux de ruissellement afin de collecter les eaux d'extinction. Les secours utilisent enfin une réserve d'eau de 120 m³ interne au site. Le réseau de forage d'eau de l'entreprise n'a pas été utilisé. Les groupes électrogènes n'ont en effet pas pris le relais à la suite de la coupure générale d'électricité.
 Le feu a endommagé la cuve, des équipements électriques (câbles d'alimentation et moteurs), ainsi que l'élévateur situé à proximité. Une société spécialisée récupère les eaux d'extinction pour les traiter.

 **N°43262 - 12/01/2013 - FRANCE - 92 - LEVALLOIS-PERRET**
D35.13 - Distribution d'électricité
 Un feu se déclare à 8h30 dans un poste source électrique (transformateur 225 kV - 20 kV). L'immeuble abrite également des logements. L'exploitant coupe l'alimentation électrique à 8h40. Les pompiers localisent la source de l'incendie au niveau d'un chemin de câbles dans un local de 150 m² alimenté en haute tension, puis éteignent les flammes à 10 h.
 La coupure électrique affecte 200 000 habitants (70 000 foyers) des communes de Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine et Courbevoie. Les feux tricolores de la N13, les commerces et l'alimentation de secours du RER sont également impactés. Une cellule de crise départementale est activée, réunissant les autorités sanitaires, les secours, le distributeur d'électricité, et les services de l'État en charge de l'énergie et des infrastructures. Deux des trois transformateurs du site sont endommagés. Le dernier, encrassé par les fumées, doit être nettoyé avant remise en service. L'entreprise de distribution d'électricité mobilise 40 de ses groupes électrogènes mobiles dont 19 en provenance d'Ile-de-France, 10 d'Orléans et 11 des régions Est et Ouest du pays. Leur mise en place perturbe la circulation automobile locale. 12 000 foyers sont encore privés d'électricité à 19 h, 2 000 le lendemain à 23 h et 820 le surlendemain. Après une tentative infructueuse de remise en service du poste le 15/01, 20 groupes électrogènes supplémentaires sont déployés. Le retour à la normale se produit le 16/01.

 **N°43125 - 03/12/2012 - FRANCE - 27 - HERQUEVILLE**
A01.50 - Culture et élevage associés
 Un feu se déclare vers 10h30 dans un bâtiment agricole de 740 m² abritant de la paille et des engrais NPK. Le vent attise le feu. Un périmètre de sécurité est établi, la circulation est coupée et 3 voisins sont évacués. Le service de distribution électrique coupe une ligne voisine alimentant 50 abonnés (125 personnes). Une partie de la toiture, équipée de panneaux photovoltaïques, s'effondre. Les pompiers évacuent les engrais et laissent brûler la paille après l'avoir étalée. L'alimentation électrique est assurée par des groupes électrogènes à 13 h, puis définitivement rétablie à 17 h. La gendarmerie, le maire et le sous-préfet se sont rendus sur place.

 **N°42961 - 26/10/2012 - FRANCE - 54 - VANDOEUVRE-LES-NANCY**
J61.10 - Télécommunications filaires
 Un camion-citerne livrant du fioul pour les groupes électrogènes d'un centre de télécommunication est raccordé par erreur à une bouche d'alimentation d'une colonne sèche ; 3 000 l de produit se déversent dans le vide sanitaire du bâtiment où des pompes l'envoient dans les égouts. L'hydrocarbure s'écoule jusqu'à la station d'épuration de Maxéville, provoquant de nombreux appels d'habitants pour des odeurs suspectes et l'évacuation d'une crèche. Les pompiers se rendent sur place. Le carburant est pompé dans les égouts et les bassins de rétention de la STEP pour ne pas endommager ses procédés de traitement.

 **N°42926 - 19/10/2012 - FRANCE - 54 - CHAMPIGNEULLES**
C27.11 - Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques
 Un feu très fumigène se déclare à 10 h dans un transformateur de 20 kV d'une usine de fabrication de moteurs électriques. Alertés par la détection incendie, l'équipe de 1ère intervention du site se rend sur place et constatant l'important dégagement de fumées appelle les secours publics ; 350 employés sont évacués. Les pompiers éteignent l'incendie avec de la poudre puis ventilent le local électrique. Une CMIC effectue des mesures de toxicité dans l'air au niveau de l'entreprise et des sociétés voisines ; aucun impact particulier sur l'environnement n'est signalé. L'intervention des pompiers s'achève vers 13 h. Cinq armoires électriques et des câbles ont été endommagés. La perte d'alimentation de l'usine entraîne une interruption d'activité. L'exploitant met en place des groupes électrogènes pour alimenter les groupes de froid afin de maintenir les résines utilisées dans le processus d'imprégnation des moteurs à des températures garantissant leur état liquide. Le dysfonctionnement d'un disjoncteur serait à l'origine du sinistre.

-  **N°42812 - 27/09/2012 - FRANCE - 973 - PAPAICHTON**
D35.11 - Production d'électricité
 Un tiers signale à 6 h un feu au niveau de deux des quatre groupes électrogènes d'une centrale électrique alimentant une zone isolée. La distribution d'électricité se coupe automatiquement, 300 abonnés (750 personnes) sont concernés. Les pompiers éteignent les flammes. L'exploitant de la centrale rétablit le courant à 17 h. Un pompier et 2 employés de la centrale sont hospitalisés, seul le pompier est gardé en surveillance pour la nuit. Dans un communiqué de presse du 5/10, l'exploitant demande aux habitants de réduire leur consommation pendant plusieurs semaines le temps de réparer les groupes endommagés. La gendarmerie privilégie la thèse accidentelle.
-  **N°42641 - 20/08/2012 - FRANCE - 54 - VANDOEUVRE-LES-NANCY**
D35.13 - Distribution d'électricité
 Un câble électrique moyenne tension se rompt vers 17 h. La coupure d'alimentation impacte 3 675 abonnés. Les groupes électrogènes du CHU de Brabois se déclenchent. Les pompiers aident les personnes bloquées dans les ascenseurs, la municipalité envoie des agents aider les personnes à mobilité réduite. Le service de distribution de l'électricité détecte 2 ruptures à l'aide d'un camion délivrant des impulsions électriques tout le long du câble. Le courant est progressivement rétabli à partir de 5h30 à l'issue de travaux de réparation. Deux hypothèses sont envisagées : le vieillissement du câble ou son endommagement par des engins de chantier, la rupture étant apparue plusieurs semaines après les travaux. Les portions endommagées sont expertisées. L'apparition simultanée de 2 ruptures, fait rare, perturbe la mise en place d'une dérivation.
-  **N°42519 - 19/08/2012 - FRANCE - 49 - SEICHES-SUR-LE-LOIR**
C10.89 - Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.
 Un court-circuit, vraisemblablement dû à la chaleur, provoque un départ de feu sur un transformateur électrique dans le local technique d'une usine agroalimentaire. Les pompiers éteignent les flammes avec 1 lance à eau. Le transformateur est détruit, privant l'usine d'électricité. Les eaux d'extinction sont confinées sur le site puis traitées en externe. Aucune pollution n'est constatée. Un élu, la gendarmerie et le service de l'électricité se rendent sur place. La station d'épuration est ré-alimentée en urgence grâce à des groupes électrogènes. Les installations de production, non touchées par l'incendie, sont arrêtées, 104 employés sont en chômage technique. Elles redémarrent après ré-alimentation du site en électricité.
-  **N°42556 - 30/07/2012 - FRANCE - 971 - CAPESTERRE-BELLE-EAU**
D35.13 - Distribution d'électricité
 La foudre s'abat sur un poste source (transformateur électrique 63 kV/20 kV) et provoque un incendie vers 19h30. Les pompiers éteignent l'incendie mais 20 000 personnes sont privées d'électricité sur les communes de Petit-Bourg, Goyave et Capesterre-Belle-Eau (Basse Terre) et sur l'île de Marie-Galante. Les groupes électrogènes de secours sur l'île, qui n'avaient pas démarré en raison d'une défaillance d'automatisme, sont mis en service le 31/07 à 13h30. Jusqu'au 1/08 à 3 h, 5 000 abonnés dont un hôpital et une clinique disposant de générateurs et d'une semaine de réserve de carburant restent privés d'alimentation. Des coupures épisodiques sont encore observées jusqu'au rétablissement de l'alimentation par câble depuis Basse Terre le 2/08 à 23 h. La production d'eau potable de l'île est perturbée par les coupures (12 000 personnes impactées).
-  **N°42439 - 16/07/2012 - FRANCE - 44 - MALVILLE**
C10.71 - Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
 Un feu se déclare à 19h45 sur un transformateur haute tension dans une usine agro-alimentaire. Les secours établissent un périmètre de sécurité et interrompent la circulation. Le feu est éteint avec 2 extincteurs à poudre ; 150 employés sont en chômage technique dans l'attente de l'installation de groupes électrogènes. La gendarmerie et un élu se sont rendus sur place. La vétusté du transformateur est à l'origine du sinistre. Les installations de réfrigération n'ont pas été atteintes.
-  **N°42140 - 04/05/2012 - FRANCE - 80 - NOYELLES-SUR-MER**
A03.22 - Aquaculture en eau douce
 Un déversement de 800 l de gazole provenant de la cuve d'alimentation des groupes électrogènes d'une pisciculture pollue le DIEN. La pollution s'étend sur plusieurs kilomètres et menace la baie de Somme. Les pompiers installent 2 barrages flottants. Le sous-préfet supervise les opérations. L'ONEMA, la DDT et les maires des communes concernées se rendent sur place.
-  **N°41615 - 27/01/2012 - FRANCE - 38 - LE PONT-DE-CLAIX**
C32.50 - Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire
 Un feu se déclare à 20h50 sur un transformateur haute tension (20 kV) dans un local technique externe d'une usine de matériel médical. Le sinistre se propage à un second transformateur. L'alimentation électrique du site est partiellement coupée pour éteindre le feu. Les 120 employés présents évacuent. Les pompiers circonscrivent l'incendie vers 22 h. La chaîne de fabrication des seringues et du verre étant arrêtée, les 120 employés sont en chômage technique pour la nuit. Des groupes électrogènes sont acheminés sur le site pour permettre sa réalimentation. La production reprend le 30/01 à 5 h. L'exploitant missionne un expert pour déterminer les causes exactes de l'accident.



N°41156 - 26/10/2011 - FRANCE - 85 - LA ROCHE-SUR-YON

Q86.10 - Activités hospitalières

Une armoire électrique s'enflamme dans un hôpital vers 22h30. L'incendie est rapidement maîtrisé mais les groupes électrogènes de secours ne démarrent pas, 50 % de l'établissement est privé d'électricité dont le centre d'appel du SAMU, les services des urgences et de cardiologie. Les appels au 15 sont redirigés vers la plate-forme des pompiers. Les urgences sont également réorientées vers une clinique privée. La préfecture et la municipalité sont informées de l'évènement ; un Centre Opérationnel Départemental (COD) est activé en préfecture. Les services techniques hospitaliers rétablissent l'alimentation électrique à 3h15 à l'aide d'un groupe électrogène. Une panne dans le restaurant du personnel serait à l'origine de l'évènement.



N°40545 - 28/06/2011 - FRANCE - 63 - LES ANCIZES-COMPS

C24.10 - Sidérurgie

Un violent orage provoque vers 18 h la perte d'alimentation électrique d'une aciérie. Les groupes électrogènes se déclenchent normalement, mais les pompes alimentant le réseau de refroidissement des 2 fours de fusion du site ne redémarrent pas. Le plan d'urgence interne de l'usine est activé et les pompiers sont alertés pour alimenter si nécessaire ce réseau d'eau. Bien que les pompes aient été rapidement remises en marche, un four de 60 t est laissé à refroidir naturellement afin d'éviter un choc thermique. Par mesure de précaution, un périmètre de sécurité de 300 m est établi autour du bâtiment et une cinquantaine d'employés de l'atelier de traitement thermique est évacuée. Aucune mesure de chômage technique n'est prévue.



N°40334 - 24/05/2011 - FRANCE - 51 - FISMES

D35.13 - Distribution d'électricité

Une explosion suivie d'un incendie se produit à 21h18 sur un transformateur alimenté par une ligne haute tension de 63 kV, situé dans le centre de distribution d'électricité alimentant la commune et ses environs.

La voisine d'en face signale avoir entendu "un énorme boum qui a fait trembler sa maison" alors qu'elle regardait la télévision. Par la fenêtre, elle constate la présence de flammes et "d'une grande fumée noire s'élevant très haut" visible à plusieurs kilomètres provenant de la combustion des 3 cuves de 150 l d'huile du transformateur qui brûle complètement sans faire de victime. Une trentaine de pompiers interviennent. La gendarmerie établit un périmètre de sécurité et ferme la route de Reims. 7 800 foyers sont privés d'électricité entre 20 min et 1h15 jusqu'au rétablissement de l'alimentation par les services de distribution et de transport de l'électricité s'appuyant sur les "boucles" du réseau.

Des groupes électrogènes ont immédiatement pris le relais dans un hôpital et une maison de retraite voisins. L'électricité a été rétablie rapidement dans une usine métallurgique dont les bacs de zinc en fusion commençaient à refroidir.

Un chat retrouvé calciné est à l'origine de l'incident : grimpé sur la partie supérieure de l'installation à 3 m de hauteur, il a touché une pièce sous tension déclenchant un arc électrique suivi de l'explosion et de l'incendie. Un porte-parole des services de distribution de l'électricité précise que les accidents provoqués par les animaux ne sont pas rares (chats ARIA 25222, souris ARIA 37474), malgré la présence de grillages, notamment en raison de l'attrait de la chaleur dégagée par les transformateurs.



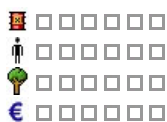
N°41391 - 19/05/2011 - FRANCE - 57 - SARREGUEMINES

C22.11 - Fabrication et rechapage de pneumatiques

Un transformateur de 20 kVA à bain d'huile explose vers 12h10 dans une usine de pneumatique et provoque un incendie ; un important panache de fumée noire se développe. Les secours externes et internes éteignent l'incendie vers 14h30 avec 5 lances puis ventilent le bâtiment ; 2 pompiers du site, brûlés, sont transportés à l'hôpital. L'usine n'étant plus alimentée en électricité, les chaînes de fabrication sont interrompues et le caoutchouc porté à très haute température fond sur les postes de fabrication. Un stockage extérieur et 500 m² de bâtiment sont endommagés.

Les 1 350 salariés du site ainsi qu'une centaine de prestataires sont en chômage technique. La production reprend quelques jours plus tard grâce à la mise en place d'une quinzaine de groupes électrogènes fournissant les 25 000 kW/h nécessaires. Une enquête est effectuée.

L'usine, construite en 1963 produit quotidiennement 30 000 pneus.



N°40390 - 05/05/2011 - FRANCE - 48 - NC

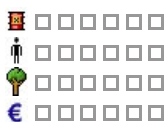
YYY.YY - Activité indéterminée

Lors de l'inspection mensuelle d'un barrage en terre à masque amont en béton sur la COLAGNE, un agent relève sur une fuite déjà connue, surveillée et collectée, un débit de 800 l/min au lieu des 200 l/min relevés en décembre 2010. L'exploitant abaisse la cote de retenue à 1042.50 mNGF pour retenue normale 1043,7 mNGF et installe un système de récupération avec décantation afin d'observer d'éventuels dépôts de fines sur la résurgence principale identifiée en rive gauche. La DREAL est informée le 6/05. Une surveillance quotidienne est mise en place.

Les investigations des 17, 18 et 19/05 permettent d'identifier une fissure horizontale d'1,5 m de longueur ouverte sur 2 cm dans le béton du parafoille amont (longrine servant de fondation au barrage) à 26 m de la rive gauche. Des sociétés spécialisées colmatent la fuite les 26 et 27/05 par injection dans des forages de petits diamètres interceptant la zone fissurée, de 40 kg de résine aquaréactive et collage d'une bande PVC à la surface du massif de béton. Les portions détériorées des bandes d'arrêt d'eau du masque amont sont également remplacées. En quelques heures, le débit de fuite chute à 26 l/min et les niveaux piézométriques diminuent fortement. L'exploitant prévoit une surveillance tous les 2 jours pendant la phase de remontée du plan d'eau à cote normale, ainsi que le mois suivant.

Au cours des travaux, l'exploitant a prêté une attention toute particulière à la prévention des pollutions : mise en place d'un barrage flottant en cas de rejet de surface, couverture jusqu'au fond de la retenue par un géotextile en cas de rejet subaquatique, installation des groupes électrogènes et stockage des produits sur rétention.

A la suite de l'accident, la préfecture demande le renforcement de la surveillance habituelle de l'ouvrage.



N°38860 - 20/07/2010 - FRANCE - 69 - SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET

B08.12 - Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin

Vers 10 h, après avoir fini une opération de forage effectuée en sous-traitance dans une carrière de granulats, le conducteur de la foreuse prend l'initiative de déplacer son engin à côté de la bascule alors que les consignes lui demandaient de la garer à côté de la plate-forme où il venait de forer. Circulant avec le mât levé, il heurte au niveau de la zone de lavage et de stockage du carburant des engins une ligne haute tension de 20 000 V entaillant la gaine sur une longueur de 10 cm. Les câbles de maintien cèdent et une partie du câble haute tension tombe au sol à 1 m d'un opérateur faisant le plein de son véhicule. Un poteau tombe sur la grille de protection du bassin de décantation des eaux de lavage en créant un arc électrique. Le disjoncteur général coupe le courant.

L'alimentation du site est coupée et la ligne consignée dans l'attente d'une mise à la terre réalisée vers 12h30 par une entreprise de travaux électriques. Le courant est rétabli en partie vers 13h30. Les bureaux et ateliers sont alimentés le lendemain par des groupes électrogènes dans l'attente de l'enfouissement de la ligne qui sera effectif quelques jours plus tard.

L'inspection des installations classées se rend sur place.

Une démarche de rappel des consignes et des règles de l'art est effectuée par l'exploitant auprès de la société sous-traitante.



N°38617 - 14/07/2010 - FRANCE - 62 - WINGLES

C20.16 - Fabrication de matières plastiques de base

Lors d'un orage, une coupure électrique perturbe à 22h46 la production de polystyrène (PS) d'un site Seveso où 27 des 160 employés sont présents. Un disque de sécurité se rompt et du styrène est émis.

L'atelier CMP (crystal manufactured polystyrene) produit en continu 2 variétés de PS : « cristal » (lignes DC1 & DC2) ou « choc » (ligne DC3). L'atelier EPS (expandable polystyrene) produit en discontinu du PS « expansible » dans 6 réacteurs décalés : 2 en début de cycle, 2 au stade intermédiaire et 2 en fin de réaction.

Pour minimiser les effets des microcoupures (orages) sur la qualité des PS, l'exploitant a l'habitude de basculer l'alimentation des ateliers sur les 4 groupes électrogènes de sa centrale «EJP» (Effacement Jour de Pointe). La manoeuvre est réalisée à 22h20, 3 groupes étant disponibles. A 22h43, l'orage met en défaut le 1er groupe ; les 2 autres ne suffisant pas, la centrale se met en sécurité à 22h46 avec perte des utilités.

Un agent tente de redémarrer l'EJP, puis l'astreinte maintenance électrique, seule habilitée à basculer l'alimentation sur le réseau EDF, est appelée à 22h53. L'alerte interne est déclenchée à 23h01, une cellule de gestion de crise est activée, équipe d'astreinte et secours externes sont alertés.

A 23h05, le 1er réacteur DC1 monte en pression. Selon la procédure d'urgence, des gyromonitors démarrent à 23h15 pour abattre d'éventuelles vapeurs à l'évent du réacteur 1 / ligne DC2. En effet, avec le procédé utilisé et contrairement aux 2 autres lignes, une surpression peut rompre le disque. Le site est connecté au réseau à 23h18, mais les unités ne démarrent qu'après un délai. A 23h20 le disque du réacteur 1 (DC2) éclate à 5,8 b projetant un mélange liquide de 10 t de PS et 3 t de styrène.

A 23h40, un rideau d'eau périphérique est activé pour contrôler les vapeurs. Les 2 réacteurs de l'atelier EPS en début de polymérisation sont vidés par précaution dans une fosse d'urgence. A 0h25, les concentrations de styrène autour de la fosse et dans les 4 communes limitrophes sont nulles. L'alerte est levée à 2 h.

L'efficacité des gyromonitors, le degré de polymérisation (moindre quantité de styrène) et le confinement des rejets aqueux dans un bassin ont limité les conséquences aux pertes d'exploitation ; des riverains percevront cependant des odeurs. Un arrêté d'urgence est pris, les unités redémarrent le 19/07.

L'emballage du réacteur est dû à la perte des utilités. L'opérateur de la salle de contrôle n'a pas ouvert l'évent suffisamment tôt compte tenu de l'ensemble des actions à gérer pour mettre en sécurité les 3 lignes de polystyrène ainsi que le prévoyait la procédure.

L'exploitant modifie sa pratique en cas d'orage : l'alimentation électrique restera assurée par EDF (normale + secours) avec fonctionnement en sécurité positive indépendante de la fourniture en utilités des EIPS (Equipements Importants pour la Sécurité) nécessaires au contrôle d'un emballage. La procédure d'urgence de la ligne DC2 est modifiée : vanne d'évent ouverte et démarrage des gyromonitors dès lancement de la procédure d'arrêt. Le refroidissement de cette ligne est modifié pour limiter les ruptures de disque sur emballages de réaction.



N°37614 - 18/12/2009 - FRANCE - 78 - CONFLANS-SAINTE-HONORINE

C23.91 - Fabrication de produits abrasifs

Dans une usine de fabrication de produits abrasifs, un feu se déclare vers 14h30 sur un transformateur situé à proximité d'un stockage de résines contenant du formaldéhyde et des phénols. Une batterie de condensateurs est détruite ainsi que les 6 cellules de stockage. Les secours évacuent 120 personnes et 2 personnes sont intoxiquées dont une transportée à l'hôpital.

A la suite de l'événement, l'exploitant entreprend un nettoyage complet du poste où s'est produit le sinistre. Il installe également 2 groupes électrogènes de 1250 KVA (1,25 MW) pour réalimenter ses installations.



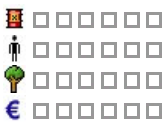
N°38402 - 20/12/2008 - FRANCE - 38 - JARRIE

C20.11 - Fabrication de gaz industriels

Lors d'un orage, un amorçage endommage un poste électrique alimentant en 63 kV une usine de gaz industriels, la privant ainsi d'alimentation de 2h10 à 4 h. Cet évènement impacte également une usine voisine fabriquant du zirconium (ARIA 38391) ; cette société étant alimentée en air comprimé par la précédente, son alimentation est également coupée.

Avant cet évènement, le 31/08/2008, un réamorçage avait eu lieu sur l'un des combinés de mesure, entraînant une micro-coupure d'électricité. Les contrôles réalisés n'avaient pas permis de déceler la cause de l'amorçage. L'exploitant avait néanmoins prévu de changer les 3 combinés de mesure. Cependant ces derniers n'avaient pas été changés compte-tenu du délais de remplacement de 6 mois. L'amorçage a ainsi affecté un combiné de mesure situé en aval de la connexion des alimentations normale et de secours de l'usine, rendant inopérante l'alimentation de secours.

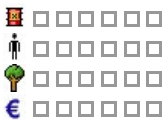
A la suite de l'incident du 20/12, il est prévu dans un premier temps de remplacer le comptage unique par un comptage placé sur chacun des 2 circuits électriques de l'usine. Dans un 2ème temps, l'alimentation des 2 circuits sera possible par chacune des alimentations de l'usine (normale et de secours). La sécurisation de l'alimentation en air comprimé de l'usine voisine, voire la mise en place d'une option alternative à la fourniture de cette utilité via l'usine de gaz industriels, mérite une étude pour éviter la marche de l'usine en mode dégradé. Enfin, le groupe électrogène de secours n'a pas démarré. Le contrat de maintenance de ces groupes prévoit 2 contrôles par an. Un test de coupure électrique non prévu de façon explicite dans la procédure de contrôle, n'a jamais été effectué. Il est donc prévu de modifier la procédure de contrôle de ces groupes. Le programme de suivi des éléments importants pour la sécurité doit être revu dans son ensemble et il est nécessaire d'établir rapidement la liste des équipements devant être secourus par les groupes électrogènes ou alimentés sans faille en air comprimé en cas de coupure d'électricité.



N°34866 - 11/07/2008 - FRANCE - 63 - ISSOIRE

C24.42 - Métallurgie de l'aluminium

Un feu se déclare vers 8h30 sur un transformateur électrique de 225 kV alimentant les ateliers tôlerie et la partie administrative d'une usine d'aluminium. Le personnel est évacué pendant l'intervention des secours qui s'achève vers 11 h. Aucun blessé n'est à déplorer et aucun chômage technique n'est prévu. Des groupes électrogènes sont utilisés pour maintenir les fours en température durant le temps des réparations.



N°34141 - 23/01/2008 - FRANCE - 77 - BAGNEAUX-SUR-LOING

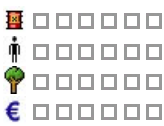
C23.11 - Fabrication de verre plat

Dans une verrerie, la surcharge d'un onduleur se trouvant dans un local électrique entraîne vers 21h45 la perte d'alimentation en électricité des installations du four n°11, puis 20 min plus tard, celle du four n°8. Les groupes électrogènes dédiés au four 8 démarrent, assurant ainsi sa mise en sécurité immédiate. En revanche, la conception du réseau d'une part, et les circonstances de la mise en défaut de l'onduleur d'autre part, empêchent le démarrage automatique des groupes électrogènes du four 11. Malgré l'intervention dans les 30 min du personnel de l'entreprise, les groupes électrogènes du four 11 n'ont pu être opérationnels que vers 23h55, soit 2h10 après l'incident.

Durant ce laps de temps, le four ne disposait d'aucune ventilation, favorisant ainsi des risques d'infiltration de verre, voire de coulée non maîtrisée. L'exploitant a donc décidé de faire appel aux pompiers qui restent sur le site jusqu'à 1h15. La mise en service des groupes électrogènes a permis de mettre progressivement en sécurité les installations du four 11.

L'exploitant procède alors à la remise en service de l'alimentation électrique, puis de l'ensemble de ses équipements. La production du four 8 n'a pas été affectée par cet accident, cependant celle du four 11 n'a redémarré que le dimanche 27/01. Les installations de traitements des gaz du four 8 ont été by-passée pendant 5 h ; celles du four 11 pendant 5h30.


L'exploitant compte réaliser des modifications sur son réseau électrique afin de sécuriser de façon définitive le démarrage de ces groupes.



N°33793 - 23/08/2007 - FRANCE - 80 - AMIENS

C22.11 - Fabrication et rechapage de pneumatiques

Dans une usine de pneumatiques, un feu se déclare vers 6h30 au niveau de la station électrique située en mezzanine de la calandre Z. Les pompiers internes alertés par la sirène déclenchée par le poste de garde, maîtrisent l'incendie en quelques minutes en utilisant 8 extincteurs CO2. Compte-tenu des fumées émises, le personnel est évacué par précaution vers les points de rassemblement extérieurs prévus. Les secours externes, appelés par précaution arrivent alors que le sinistre est déjà maîtrisé. Plusieurs équipements (machines de construction, calandre, presses...) sont restés à l'arrêt durant les investigations et jusqu'au branchement des groupes électrogènes de secours loués par l'exploitant. L'incendie qui s'est déclenché dans l'armoire principale résulte de la défaillance de l'un des disjoncteurs basse tension. Selon l'exploitant, le court-circuit généralisé ayant entraîné la destruction de la 1ère colonne contenant le disjoncteur général résulte d'un échauffement de la broche arrière gauche en amont de celui-ci qui s'est rompue après quelques jours d'utilisation après les travaux d'entretien annuel et la remise en service de l'usine. Les protections en amont du transformateur haute tension / basse tension alimentant le tableau ont parfaitement réagi : les fusibles à percuteur ont fondu et déclenché l'ouverture de l'interrupteur. Une vérification par thermographie aurait permis d'éviter l'accident. L'exploitant prévoit donc de vérifier les autres tableaux pour prévenir tout échauffement anormal. Cet accident fait suite à celui survenu le 20/08 sur le même site, concernant un transformateur neuf avec bobines défectueuses (ARIA 33792).

-  **N°33349 - 01/08/2007 - FRANCE - 29 - GUIPAVAS**
C27.11 - Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques
 Un feu se déclare vers 14 h sur un groupe électrogène dans un local de 250 m² d'une usine de 10 000 m² fabriquant des groupes électrogènes. Les 400 employés de site sont évacués et 2 salariés légèrement intoxiqués par les fumées sont conduits à l'hôpital. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 2 lances à débit variable de 500 l/min. L'intervention des secours s'achève vers 17 h. Aucun chômage technique n'est prévu.
-  **N°33240 - 19/07/2007 - FRANCE - 47 - LE PASSAGE**
C21.20 - Fabrication de préparations pharmaceutiques
 Dans une usine pharmaceutique, 3 employés d'une société extérieure sont intoxiqués vers 21h11 par des émanations de monoxyde de carbone liées au fonctionnement de 2 groupes électrogènes dans un sous sol. Ils sont transportés à l'hôpital et placés en observation. Les locaux sont ventilés.
-  **N°32149 - 28/08/2006 - FRANCE - 74 - THONON-LES-BAINS**
C17.12 - Fabrication de papier et de carton
 Une défaillance électrique sur un transformateur d'une papeterie est à l'origine d'un incendie qui endommage des armoires électriques et des câblages de machines à papier. L'activité de l'usine est totalement interrompue durant 1 journée mais certaines machines seront arrêtées pendant 1 semaine. L'exploitant met en oeuvre des groupes électrogènes pour alimenter les bureaux et les installations indispensables au stockage du chlore et au fonctionnement de la STEP.
-  **N°31957 - 16/07/2006 - FRANCE - 38 - SAINT-EGREVE**
C26.11 - Fabrication de composants électroniques
 Dans un local isolé d'une usine de fabrication de composants électroniques, un feu se déclare vers 22h45 sur l'un des 6 groupes électrogènes et se propage à la toiture du bâtiment sur 10 m². Les pompiers éteignent l'incendie avec 3 lances à débit variable de 500 l/min. Aucun chômage technique n'est prévu.
-  **N°31729 - 02/05/2006 - FRANCE - 33 - MERIGNAC**
D35.13 - Distribution d'électricité
 Un feu se déclare sur un câble électrique souterrain alimentant une galerie marchande regroupant 6 magasins, dont un restaurant et une pharmacie. Les services d'électricité mettent en place 2 groupes électrogènes pour assurer l'alimentation des groupes de réfrigération. Les travaux nécessitent d'importants moyens de terrassement pendant 2 jours. Durant cette période, 26 employés des différents magasins sont en chômage technique. Les autorités locales se sont rendues sur les lieux.
-  **N°31522 - 14/03/2006 - FRANCE - 93 - PANTIN**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Un feu se déclare dans un entrepôt de 500 m², à simple rez-de-chaussée et abritant des chaudières et des groupes électrogènes. Les flammes se propagent à un immeuble d'habitation de 3 étages et menacent trois immeubles de 5 étages qui sont évacués. Les 51 pompiers mobilisés mettent en oeuvre 8 lances et maîtrisent le sinistre en 1h30.
-  **N°30199 - 24/06/2005 - FRANCE - 57 - SAINT-AVOLD**
C20.16 - Fabrication de matières plastiques de base
 Une coupure d'alimentation du réseau électrique affecte vers 19h50 une usine de matières plastiques de base sur une plateforme pétrochimique. L'interruption, d'une durée longue pour les fabrications en cours (plus de 2 min), entraîne la mise en sécurité des ateliers. Le POI est déclenché. Les unités sont arrêtées à 20h15. Dans ces circonstances, les ateliers envoient les fabrications en cours vers les 2 torchères du site. La combustion des effluents génère d'abondantes fumées qui se dispersent dans l'atmosphère avec des conditions météorologiques orageuses particulières. Les groupes diesel de sécurité de l'atelier polystyrène assurant le relais dans ce cas ne démarrent pas assez vite pour assurer le refroidissement des réacteurs des lignes 1 et 2 durant la phase d'arrêt de l'atelier. Un emballement de réaction se produit, les disques de rupture de 2 réacteurs de la ligne 1 et d'un 3ème sur la ligne 2 éclatent, entraînant l'émission à l'atmosphère de 8 t de styrène. Les conditions météo étant défavorables (vent faible), le nuage incommodé 3 riverains de la commune de l'Hôpital et 2 personnes de celle de Lauterbach en Allemagne, dont un enfant qui est hospitalisé durant 4 j. Les capteurs proches de la plate-forme pétrochimique ont relevé entre 19 et 21 h des concentrations élevées de poussières, de SO₂ (585 µg/m³ en quart horaire) et d'orthoxyène (535 µg/m³ en quart horaire) correspondant probablement à du styrène (structure chimique voisine). Les teneurs élevées en SO₂ peuvent être dues à des ateliers du site, mais aussi à la cokerie. En effet, un pot de purge de condensat s'est auto-enflammé vers 16 h sur la canalisation de gaz de la cokerie alimentant la centrale thermique voisine. Les secours ont rapidement maîtrisé la situation. La coupure d'alimentation électrique a entraîné des pertes de production de 0,5 à 2 M.euros. En application de l'arrêté d'urgence du 6/07/05, l'exploitant a établi un rapport sur les causes de dysfonctionnement des groupes électrogènes, amélioré le séquentiel de démarrage, complété l'étude de danger et le POI. Ces actions ont permis le redémarrage de l'atelier. L'inspection des installations classées propose un arrêté complémentaire étendant à l'ensemble de la plate-forme chimique le contrôle du fonctionnement des groupes électrogènes de secours et la réalisation d'une étude définissant les points d'émission potentiels en cas d'incident, la nature et la quantité des produits pouvant être rejetés.



N°30063 - 31/05/2005 - FRANCE - 92 - FONTENAY-AUX-ROSES

C24.46 - élaboration et transformation de matières nucléaires

Une succession de perturbations de l'alimentation électrique externe d'un centre de recherche nucléaire l'oblige à avoir recours à ses groupes électrogènes de secours pour continuer à fonctionner. Le site dispose de 2 lignes distinctes 20 kV appelées lignes A et B, qu'il peut utiliser indifféremment, et qui dépendent du réseau électrique externe, une seule permettant son alimentation. Il dispose par ailleurs de groupes électrogènes permettant de prendre le relais en cas de pertes des 2 lignes. Le 28/05, un dysfonctionnement sur la ligne A conduit au basculement de l'alimentation électrique du site sur la ligne B. Une tentative de retour sur la ligne A est effectuée le 31/05 à 16 h à la demande de l'exploitant du réseau électrique mais elle échoue : la ligne B assure toujours l'alimentation du site. A 23h34, une perte de l'alimentation par la ligne B est constatée : les groupes électrogènes démarrent et prennent le relais pendant l'interruption soit 8 min, puis la ligne B est à nouveau opérationnelle. Une nouvelle perte de la ligne B est constatée à 23h59 : les groupes électrogènes démarrent une nouvelle fois et prennent le relais pendant cette nouvelle interruption soit 20 min. La ligne B redevient opérationnelle à 0h19. Pendant les différents dysfonctionnements des alimentations électriques externes, le fonctionnement du site n'a pas été perturbé. Des dispositions ont toutefois été prises (réserve suffisante de gazole) pour permettre un fonctionnement des groupes en cas de perte prolongée des lignes. Après investigation de l'exploitant du réseau électrique, la cause du dysfonctionnement de la ligne A est dû à un défaut d'isolement du câble au niveau d'une boîte de jonction (à l'extérieur du site). Ce défaut est réparé le 01/06. La première perte de la ligne B est due à la coupure du poste de transformation de Chatillon : ce dernier a été relayé par un autre poste en secours, ce qui a permis de retrouver rapidement l'alimentation de la ligne B. La 2ème interruption de la ligne B est dû à la défaillance de ce poste de transformation de secours (pompe à huile). Compte-tenu de la dégradation de l'alimentation électrique du centre, cet incident a été déclaré comme événement significatif sûreté et classé au niveau 0 de l'échelle internationale des événements nucléaire INES.



N°29662 - 17/04/2005 - FRANCE - 38 - ROYBON

Q86.10 - Activités hospitalières

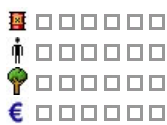
Les fortes chutes de neige du week-end privent d'électricité 50 000 foyers en Isère. Trois groupes électrogènes sont installés pour assurer l'alimentation électrique de l'hôpital de Roybon.



N°29080 - 31/01/2005 - FRANCE - 37 - SAINT-BENOIT-LA-FORET

Q86.10 - Activités hospitalières

Dans un bâtiment isolé d'un hôpital, un feu se déclare dans le local technique abritant un transformateur alimentant les cuisines et la chaufferie. Cet édifice comprend des bureaux et des locaux techniques renfermant 2 transformateurs à huile minérale, qui sont évacués avant l'arrivée des secours. Les pompiers coupent l'arrivée d'alimentation en fluides, à l'exception des fluides médicaux. Ce sinistre n'a pas d'incidence sur l'activité hospitalière, bien que la chaufferie et les cuisines ne soient plus alimentées en énergie. Les services techniques installent 2 groupes électrogènes.



N°28493 - 02/11/2004 - FRANCE - 77 - MELUN

Q86.10 - Activités hospitalières

Dans un centre hospitalier, une panne généralisée de l'alimentation électrique consécutive à un problème sur un transformateur prive d'électricité le bloc central, la maternité et 2 maisons de retraite hébergeant 500 personnes. Les groupes électrogènes du centre hospitalier prennent le relais et d'autres sont progressivement mis en place. Des réchauffeurs à air pulsé sont installés pour chauffer notamment les 2 maisons de retraite. Quelques patients sont transférés sur d'autres établissements.



N°27953 - 10/08/2004 - FRANCE - 18 - ARGENVIERES

B08.12 - Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin

Des inconnus dérobent du fioul domestique stocké dans une citerne mobile de 1 000 l, utilisée pour ravitailler les groupes électrogènes des installations de traitement des matériaux d'une carrière. Bien que la citerne soit placée hors utilisation sur une aire étanche aménagée pour le ravitaillement des engins, l'extrémité du flexible de distribution est laissée par les voleurs hors de cette aire. Une quantité de fuel, ne dépassant pas 750 l vu l'état de remplissage de la citerne, se déverse sur le sol sableux, s'infiltre dans le sol et est entraînée par les eaux de pluie dans un fossé voisin, rejoignant le canal latéral de la LOIRE à 1 km. Dès la découverte de la pollution, les pompiers mettent en place un barrage sur le fossé ce qui limite l'écoulement. Une société de service pompe l'hydrocarbure. La zone d'écoulement est excavée sur 25 m de longueur, 2 m de largeur et 1,5 m de profondeur. Les sables pollués sont stockés sous bâche dans l'attente de leur traitement. L'exploitant dépose une plainte à la gendarmerie. Il envisage de modifier les conditions de stockage des hydrocarbures.



N°27125 - 18/05/2004 - FRANCE - 76 - PETIT-COURONNE

C19.20 - Raffinage du pétrole

Vers 14 h, le 18/05, une coupure d'alimentation électrique entraîne l'arrêt de 2 unités d'une raffinerie et une sollicitation forte du réseau torche. Vers 14h30, lors du redémarrage des unités, un incendie se déclare sur l'une d'elles, une unité de distillation sous vide (DSV). Le POI est déclenché et les secours internes maîtrisent l'incendie vers 15 h, les pompiers externes se déplacent sur site mais n'ont pas à intervenir. Le personnel est évacué. L'événement ne fait pas de victime. Une perte d'alimentation électrique haute tension aurait initialement provoqué la perte du réseau basse tension, impactant particulièrement le fonctionnement des unités de distillation sous vide (DSV), l'hydrotraitement du naphta (HDT) et le secteur des bitumes. Par suite d'anomalie dans la prise de relais de l'alimentation, par les onduleurs et les groupes électrogènes, les unités DSV et HDT passent en arrêt, sollicitant fortement le réseau torche. Un PC crise est ouvert sur site à ce stade. Vers 14h10, les réseaux haute et basse tensions sont rétablis, les procédures de démarrage commencent. Vers 14h15, un important incendie est détecté sur l'unité DSV précédemment arrêtée. Les gaz du circuit sont envoyés dans le réseau torche où une quantité importante de gaz imbrûlés est incinérée. Les eaux d'incendie sont collectées en vue d'un traitement ultérieur. Après l'événement, un arrêté de mesures d'urgence est pris par le préfet le 19/05, sur proposition de l'inspection des installations classées. L'unité DSV touchée par l'incendie et ses équipements aval (sécheur gazole et système de vide, en particulier) sont maintenus à l'arrêt : des investigations sur la tenue des équipements et leur remplacement sont effectuées. Finalement, la procédure de démarrage de l'unité commencera le 29/05. Les autres unités arrêtées (distillation atmosphérique et hydrotraitement) lors de l'incendie reprennent leur fonctionnement dès le 20/05.



N°27087 - 12/05/2004 - FRANCE - 67 - HAGUENAU

000.00 - Particuliers

Emis par une pompe thermique dans un puits à 7 m de profondeur lors de travaux dans le jardin d'une habitation, du monoxyde de carbone (CO) intoxique 4 personnes ; 2 d'entre elles remontées inconscientes du fond du puits sont hospitalisées, les 2 autres à l'extérieur de l'ouvrage bien que moins atteintes sont également hospitalisées pour des examens. Des mesures de concentration donnent des valeurs voisines de 450 ppm de CO au fond du puits. De nombreux accidents de ce type ont déjà été recensés dans l'industrie ou l'agriculture lors de l'utilisation d'un équipement thermique (pompes, groupes électrogènes, équipements de chauffage, chariots élévateurs...) dans un milieu non ou mal ventilé.



N°27063 - 09/05/2004 - FRANCE - 25 - ARCON

YYY.YY - Activité indéterminée

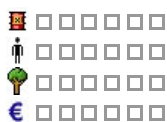
Des émanations de monoxyde de carbone (CO) liées au dysfonctionnement d'un groupe électrogène intoxiquent 6 personnes qui sont hospitalisées. Plusieurs accidents impliquant l'utilisation de machines thermiques en milieu non ou insuffisamment ventilé, groupes électrogènes mais également motopompes, chariots élévateurs, équipements de chauffage... sont ainsi recensés chaque année (chantiers, élevages, caves vinicoles...).



N°26312 - 29/01/2004 - FRANCE - 51 - REIMS

C23.13 - Fabrication de verre creux

Dans une usine de fabrication de verre creux, un feu se déclare sur des bacs de verre fondu placé par sécurité 'en cave' et se propage à des gaines techniques jusqu'au plancher machine, puis en toiture. Le POI de l'établissement est déclenché et l'usine évacuée. L'accident a pour origine une coupure générale de l'alimentation électrique HT de l'établissement. Conformément aux procédures, 2 groupes électrogènes ont démarré pour alimenter 2 fours, mais le premier n'a pas délivré de courant et le second seulement 50 % de l'énergie attendue. Les opérateurs effectuent alors la 'mise en cave' du verre fondu, mais l'absence de courant de secours sur le 1er four empêche l'ajout d'eau en cave et engendré le départ de feu. La non délivrance de courant par le groupe électrogène est due au mauvais positionnement de son sélecteur de commande après la réalisation d'essais. Un défaut de basculement (dû à un problème mécanique) d'un groupe de 2 transformateurs BT est à l'origine du dysfonctionnement du 2ème groupe électrogène. Plusieurs mesures sont prises : réfection de l'ensemble des circuits HT et BT, mise en place d'un 'banc de charge' des groupes électrogènes, formation spécifique des opérateurs en charge du circuit HT, révision des procédures...



N°27698 - 08/01/2004 - FRANCE - 26 - PIERRELATTE

D35.11 - Production d'électricité

A la suite d'un essai périodique dans une centrale de production d'électricité, l'exploitant constate que les vannes d'admission d'air extérieur dans les locaux des 2 groupes électrogènes de secours des alimentations électriques de puissance sont en position fermée. En cas de perte des alimentations électriques externes, les groupes électrogènes auraient démarré, mais n'auraient pas eu à terme les caractéristiques requises. Ce scénario aurait pu conduire à la perte totale des alimentations électriques de puissance. Cette situation est prévue par le rapport de sûreté et couverte par les consignes de conduite 'approche par états'. Dès la détection, l'exploitant remet en position conforme les vannes (réouverture de 20 %, soit la position requise en période hivernale). En raison du non-respect des spécifications techniques d'exploitations et de la défaillance de mode commun, cette anomalie est classée au niveau de l'échelle INES.



N°28947 - 19/05/2003 - FRANCE - 75 - PARIS

Q86.10 - Activités hospitalières

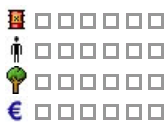
Un incendie se déclare sur 3 véhicules situés dans un parking souterrain de 75 places d'un hôpital. A 20h32, l'alarme incendie est déclenchée dans la loge de l'hôpital. Avant même l'arrivée de l'agent de sécurité, les pompiers sont alertés du sinistre par ligne directe. Le déclenchement de nombreuses alarmes laissent présager un important enfumage des locaux. Isolé du parking par un sas coupe-feu, le local électrique TBGT (tableau général basse tension) à partir duquel est distribué le 220 V dans le bâtiment, n'est situé qu'à quelques mètres du brasier. L'incendie gagne le chemin de câbles qui sort du local avant de se propager aux étages. Les isolants des gaines brûlent laissant diffuser les fumées et gaz chauds. Des courts-circuits font disjoncter le transformateur général 20 000/220 V. Situé dans un local voisin isolé des flammes, le groupe de secours se met en marche mais crée de nouveaux courts-circuits quelques instants plus tard : il ne peut donc pallier à défaillance du transformateur. L'ensemble de l'hôpital est alors plongé dans l'obscurité. Le groupe de secours serait tombé en panne après destruction par le feu de son boîtier d'arrêt d'urgence (coup de poing) situé dans le parking. Le compartimentage vertical n'existant plus, la fumée puis les flammes atteignent les étages du bâtiment administratif situé au-dessus. En l'absence de dispositifs ou portes coupe-feu, la fumée envahit plusieurs pavillons abritant des patients. 10 d'entre eux sont transférés dans des secteurs mieux ventilés. Un important dégagement de fumées s'échappe du parking et du hall d'entrée du bâtiment. Alors que le personnel du service psychiatrique isole les lieux en disposant des draps roulés sous les portes, les pompiers stoppent la propagation du feu au premier étage et maîtrisent le sinistre à 22h47. Une reconnaissance minutieuse des gaines et un désenfumage des lieux sont envisagés. Les pompiers évacuent 5 personnes bloquées dans les locaux, dont 2 intoxiquées sont hospitalisées. L'origine de l'incendie est inconnue. Sur les 3 groupes électrogènes attendus, le premier est sur place dès 4h00. La commission de sécurité inspecte les lieux le lendemain du sinistre afin de définir les prescriptions relatives à la poursuite des activités : renfort des équipes de sécurité pendant les travaux, accélération de la mise sous détection des locaux et du compartimentage des galeries de liaison.



N°24076 - 20/02/2003 - FRANCE - 66 - PRADES

D35.12 - Transport d'électricité

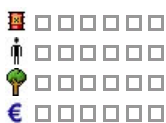
L'accumulation de neige sur une ligne à haute tension (63 KV) provoque une coupure d'électricité concernant 15 000 abonnés répartis sur une cinquantaine de communes, la ville de PRADES (6 300 habitants) étant la plus affectée. La préfecture met en place une cellule de crise et déclenche un plan électro-secours visant à réquisitionner des groupes électrogènes pour alimenter les bâtiments les plus sensibles (hôpitaux...).



N°24054 - 18/02/2003 - FRANCE - 01 - VIRIAT

G47.52 - Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en magasin spécialisé

Un incendie se déclare dans le local des groupes électrogènes d'un magasin de bricolage. Le personnel ainsi que les clients sont évacués.



N°24829 - 05/02/2003 - FRANCE - 86 - THURE

C27.11 - Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques

Un incendie se déclare dans une usine de fabrication et de maintenance de groupes électrogènes. Les pompiers maîtrisent le sinistre qui n'a affecté que les bâtiments administratifs.



N°23863 - 16/01/2003 - FRANCE - 71 - BRANGES

C29.32 - Fabrication d'autres équipements automobiles

Dans une usine de travail des métaux, un feu se déclare la nuit sur une armoire électrique à la sortie d'un transformateur au pyralène. Une épaisse fumée envahit l'atelier et les pompiers attendent l'intervention de la société de distribution d'électricité pour pénétrer dans les locaux et éteindre l'incendie avec une vingtaine de litres de mousse. Une batterie de condensateurs serait à l'origine du sinistre. Toutes les armoires électriques BT sont touchés, le transformateur est intact. Pour éviter le chômage technique de 150 personnes, l'exploitant met en place des groupes électrogènes, un nouveau transformateur et une armoire électrique provisoire. Il étudie la meilleure manière d'installer le nouveau transformateur et l'armoire de distribution définitive.